



Il Dottore Balanzone, héros de la nouvelle comédie de la COTEP



"Pas besoin d'aller à l'opéra pour voir de la bonne comédie", déclare le capitaine BRAULT de la COTEP, qui doit être aussi critique d'art, en voyant arriver notre collègue délégué CGT-Police à son retour de maladie. Pour bien marquer son aversion, le chef d'unité rajoute qu'il regrette d'avoir raté le grand moment de rigolade, quand notre délégué a fait un malaise au service, lui valant d'être hospitalisé.

Par ailleurs ce grand amateur de comédie est également loyal jusqu'au bout à la haute hiérarchie, car le document ci-dessous n'existe pas, bien qu'il soit l'auteur des rapports d'information :

Objet : Demande de mutation dans l'intérêt du service du gardien de la paix ██████████, affecté à la Compagnie de Transferts, d'Escortes et de Protections.
Ref : Première demande de mutation dans l'intérêt du service daté du 13/02/2012.
Rapport d'information relatif aux effets des interventions répétées de la CGT daté du 09/08/2013.
Article 25 du décret n°95-654 du 9 mai 1995

Toujours pour lui, le directeur de la DOPC n'a pas signé ce document et le paraphe suivant est sûrement un faux :



Alain GIBELIN

Pour notre "comédien" et chef d'unité, c'est notre délégué qui fabule dans ses dires, vu qu'il n'y a aucun écrit qui puisse corroborer ses propos. A aucun moment le capitaine BRAULT ne remet en cause son interprétation "personnelle" des textes en vigueur ou même de son comportement.

Deux précisions pour apprécier à sa juste valeur l'effet comique du capitaine BRAULT:

- Monsieur GIBELIN, directeur de la DOPC, a retiré sa plainte pour diffamation contre la fédération et ses représentants, même le procureur nous donnant raison ;
- le tribunal administratif a déjà désavoué le "comique en chef" de la COTEP 3 fois. A priori il n'a pas plus de compétence ou de qualification pour justifier son acharnement !!!

“On est aisément dupé par ce qu'on aime. Et l'amour-propre engage à se tromper soi-même.” Molière